



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## PROJET DE DELIMITATION DE L'AIRE PARCELLAIRE REVISEE DE L'APPELLATION D'ORIGINE

« SAINT-VERAN »

### AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE SOLUTRE-POUILLY DES PLANS DU PROJET D'AIRE PARCELLAIRE POUR MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE

Toute personne intéressée est informée que les plans cadastraux comportant le projet de délimitation de l'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée, tel qu'approuvé par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 06 septembre 2018, ont été déposés en mairie le 13 novembre 2018 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

La consultation publique se déroule du :

**15 novembre 2018 au 15 janvier 2019 inclus**

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, des réclamations éventuelles peuvent être formulées par les propriétaires ou exploitants ayant un intérêt légitime, par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) auprès de l'INAO à l'adresse suivante : **INAO MACON – 37 boulevard Henri Dunant – 71040 MACON** ou par courriel à l'adresse électronique suivante:  
**inao-macon@inao.gouv.fr**

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15 janvier 2019, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO MACON ainsi qu'au siège de l'organisme de défense et de gestion l'ODG Union des producteurs de Vins - Cru SAINT VERAN - 520 Avenue de Lattre de Tassigny - 71000 MACON aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Fait à Solutre, le 15/11/2018

Le Maire : (Signature et cachet de la mairie)

Jean-Claude LA  
Maire

